



Le + syndical

**CGC-DGFiP**  
86/92 Allée de Bercy  
Bâtiment Turgot  
Télédoc 909  
75572 PARIS CEDEX 12

Tél. : 01.53.18.01.39 – 01.53.18.00.69 ou 01.73

Site : [www.cgc-dgfiip.info](http://www.cgc-dgfiip.info)

Adresse mail : [cgc.bn@dgfiip.finances.gouv.fr](mailto:cgc.bn@dgfiip.finances.gouv.fr)

## TOUS EN GREVE LE MARDI 7 MARS 2017

La CFTC et la CFE-CGC appellent conjointement à une journée de grève.

La CFE-CGC se positionne notamment sur les sujets suivants :

➤ **La transposition du dispositif PPCR à la DGFIP comporte de très nettes insuffisances indiciaires pour la plupart des cadres : IFIP, IS, IDIV et IP.**

Malgré quelques avancées pour les IDIV, le sujet n'est pas clos. Le dispositif PPCR a des effets négatifs sur l'existant avec la disparition à venir de la GIPA, de l'indemnité dégressive ...

En conséquence nous revendiquons :

- Le principe PPCR d'un déroulement de carrière linéaire sur deux grades pour tous les agents DGFIP ;
- Une amélioration des indices avec notamment l'accès linéaire à l'indice brut 1015 pour les IDIV et 1027 pour les IP ;
- Une réflexion sur l'amélioration de la carrière d'Inspecteur ;
- Le maintien des promotions en fin de carrière au delà de 2020 : dispositifs de fin de carrière et promotions à titre personnel.

➤ **La "déréglementation" continue des règles de gestion :**

- Un dispositif de mutation d'office des personnels A et A+ DGFIP, dans le cadre du « *suivi de compétences* » qui vient d'être instauré à la Centrale, sans recours en CAP et sans aucune compensation financière.  
Cette gestion RH pourrait être étendue dans d'autres services comme le contrôle fiscal, ou à d'autres grades.
- les restructurations et regroupements de services se succèdent avec la mise en place de règles de gestion sans cesse mouvantes (priorités, durée de séjour, avis ...). Elles impactent négativement la mobilité fonctionnelle ou géographique.

➤ **La suppression massive des emplois depuis 2009 se concentre principalement sur la DGFIP**, en dépit des enjeux budgétaires et de nos missions. L'industrialisation voulue dans les traitements de masse ne résout pas les difficultés des personnels, à périmètre constant, à combler les vides dans les services. Il est temps d'obtenir l'arrêt des suppressions d'emplois !

**Pour ces raisons, nous appelons l'ensemble du personnel  
à s'associer au mouvement social du 7 mars 2017  
afin de peser sur les orientations de notre Direction Générale.**